

# GASTINES



## *Bulletin Municipal*



*2010 – 2011*

Edition n° 9

## LE MOT DU MAIRE

*Je profite de ce début d'année pour vous souhaiter tous mes meilleurs vœux pour 2012.*

*Déjà commencé, le recensement de la commune a lieu cette année. Celui-ci relève d'un caractère obligatoire.*

*Début 2012, la rénovation de la chapelle du cimetière va être réalisée. Il est temps mais, faute de budget, cela n'avait pas été fait avant.*

*Le lotissement du Verger va prendre forme dans l'année (l'appel d'offre pour les travaux est lancé). Nous aurons donc deux parcelles disponibles à la vente.*

*La réflexion sur la sécurité routière dans le bourg avance ; l'étude réalisée par le cabinet Legendre de Vitré va commencer en ce début d'année. En fonction du budget et des subventions, les travaux seront sans doute réalisés en 2013.*

*2012 va être une année décisive au niveau de l'intercommunalité. Deux possibilités : soit le statut quo, la communauté de communes de la région de Cossé le Vivien reste seule, soit le regroupement des trois communautés de communes (Craon, Saint-Aignan/Renazé et Cossé le Vivien). Nous aurons le résultat de l'étude demandée par le pays de Craon mi-février, la décision concernant ce projet devant intervenir en mars 2012.*

*Avoir retardé la sortie de ce bulletin nous permet d'insérer diverses informations vous permettant de mieux connaître les compétences et activités de la communauté de communes de la région de Cossé le Vivien et du pays de Craon.*

*Bonne lecture à tous.*

*Christian Berson*

## NOUVEAUX PROPRIETAIRES

### Campagne

*Laurichet :*

Mr Laurent Mesnil et Mme Soizic Vilocet

### Bourg

*11 rue de l'Océan :*

Mr et Mme Jean-Marc Sannier

## ETAT CIVIL

### Naissance

- Yuna Le Bail-Gaudré  
7 octobre 2011

### Décès

- Maurice Hugédé  
10 décembre 2010

### Mariage

- Laetitia Gendry et  
Adrien Fusil  
18 septembre 2010



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Voirie

- Afin de réduire la vitesse des véhicules entrant dans le bourg par la VC n° 1 (route de Saint-Poix), la priorité a été modifiée. Ces derniers doivent désormais marquer le STOP.

(Arrêté municipal du 16 août 2010).

- Concernant l'axe principal de la RD 127, l'étude se poursuit.

- La réfection de la voirie du lotissement de la Moinerie a été faite en 2011.

- Par ailleurs, le Conseil Municipal a poursuivi la régularisation des chemins ruraux et décidé de ne plus assurer l'entretien des chemins privés. Ainsi, chaque propriétaire ayant décidé de garder son chemin aura l'entière responsabilité de le maintenir en bon état.

### Bâtiments

- Le logement communal s'étant retrouvé vacant en fin d'année 2010, les élus ont décidé d'y faire quelques travaux de rénovation. L'entreprise ZDMI de Gastines a remplacé tous les radiateurs par des panneaux rayonnants et des convecteurs.

Les peintures des cuisines, salle de bains et escalier ont été refaites par Mr Aubry de Cossé le Vivien.

- Les menuiseries à l'étage de la mairie ont été remplacées par Mr Hamon de Méral.

- Dans le cimetière, la Chapelle abritant des sépultures de prêtres menace de s'écrouler. Les élus ont donc décidé de la rénover. Mr le Maire a rencontré des membres de la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Mayenne pour savoir ce qui pouvait être fait.

Ces travaux de réfection seront réalisés par l'entreprise Bréhin de Laubrières. Ils devraient pouvoir bénéficier d'une subvention du Conseil Général de la Mayenne.

### Achats

- Table de pique-nique

- Mobilier de la salle de réunion

- Défibrillateur

- Tondeuse

### Divers

- Un terrain de pétanque a été aménagé près de la salle des loisirs.

- Le conseil émet un avis défavorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal présentant une fusion des 3 Communautés de communes de St Aignan Renazé, Craon et Cossé le Vivien et la dissolution du Syndicat Mixte du Pays de Craon.

- Un nouveau lieu-dit « le Chemin » est attribué au terrain situé près du carrefour du Placite.

- La commune a signé la Charte d'engagement et de partenariat sur l'adressage avec La Poste.



## DENOMINATION DES VOIES ET NUMEROTATION DE VOIRIE

Aujourd'hui, tous les habitants ne bénéficient pas d'une accessibilité homogène.

Pour assurer la qualité et la régularité de la distribution de votre courrier et de celui des membres de votre foyer, la Municipalité est engagée dans un processus de normalisation de l'adresse, en partenariat avec La Poste.

L'amélioration de la desserte des habitants est un objectif commun aux différents acteurs du territoire afin que chaque administré ou client ait une adresse qui lui permette d'être reconnu par les différents services : secours, soins, dépannage, livraison, courrier, relevage de compteurs, etc.

Aussi, nous vous invitons à communiquer le libellé exact de votre nouvelle adresse auprès de vos expéditeurs, dès que vous aurez reçu votre certificat d'adresse.



<http://www.paysdecraon.fr>

### La collecte des ordures ménagères

Le Syndicat Mixte du Pays de Craon a décidé la généralisation des conteneurs destinés à la collecte des déchets ménagers résiduels de tous les foyers situés en zone dite « agglomérée » de chaque commune du Pays de Craon. Chaque foyer situé en zone agglomérée a reçu gratuitement un conteneur individuel pour la collecte de ses déchets résiduels.

Cette nouvelle prestation est financée dans le cadre de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, pour les ménages et par la redevance spéciale pour les professionnels.

Concernant, les autres foyers situés en zone dite « de campagne » de la commune, la collecte de leurs déchets reste inchangée. Ils devront continuer à déposer leurs déchets au point de regroupement situés sur le territoire de la commune. Ces foyers ne sont pas concernés par la présente généralisation des conteneurs individuels.

Cette conteneurisation est accompagnée par la mise en place d'un règlement de collecte, que vous pouvez consulter en mairie.

Dans le cadre de son programme local de prévention des déchets, le syndicat propose des outils pour aider les habitants à mieux gérer leurs déchets. Un KIT composé d'un sac de pré-collecte, d'une réglette et de divers supports d'informations est distribué à tous les habitants. Si vous n'en avez pas reçu, vous pouvez passer en retirer un à la mairie.

### Le service économie et emploi

Ce service s'adresse aux demandeurs d'emploi, créateurs ou repreneurs d'entreprises, salariés et aux entreprises...

<b>Mission économique</b>	<b>Mission emploi</b>
Répond à vos premières demandes en terme de création, reprise ou développement d'activités (artisanales, commerciales, agricoles, industrielles...) Vous oriente vers les différents partenaires susceptibles de vous guider Vous informe sur les disponibilités en matière de zone d'activité et d'immobilier d'entreprise et sur la recherche de financement Favorise votre intégration dans le tissu économique local <u>Coordonnées</u> Tiphaine LEMOINE, chargée de mission économique 02.43.09.61.61 <a href="mailto:economie.paysdecraon@orange.fr">economie.paysdecraon@orange.fr</a>	Propose un accueil personnalisé aux publics et aux entreprises Vous informe et oriente vers les partenaires de l'emploi, de l'insertion ou du social susceptible de vous aider Accompagne les entreprises sur les questions liées à l'emploi et aux ressources humaines Met en œuvre des actions en faveur de l'emploi  <u>Coordonnées</u> Valérie CHURIN, chargée de mission emploi 02.43.09.09.66 <a href="mailto:espaceemploi@ciasducraonnais.fr">espaceemploi@ciasducraonnais.fr</a>

## Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Des aides pour le logement

A compter du mois de janvier 2012, le Syndicat Mixte du Pays de CRAON lance une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat d'une durée de 3 ans, en concertation avec l'Etat (Programme Habiter Mieux) et l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat.

*Vous êtes propriétaire occupant ou bailleur,*

*Vous avez un projet d'amélioration de votre logement (travaux d'économie d'énergie, chauffage, isolation, menuiseries, accessibilité, adaptation du logement au handicap, etc...),*

*Avant d'entreprendre vos travaux, une seule démarche s'impose :*

### Contactez :

Habitat et Développement 53  
21, rue de l'Ancien Evêché  
BP 70837  
53008 LAVAL CEDEX  
Tél : 02 43 91 19 91

Syndicat Mixte du Pays de CRAON  
Centre Administratif Intercommunal  
ZA Villeneuve – 1 Rue de Buchenberg  
53400 CRAON  
Tél : 02 43 09 61 61



Vous pouvez également vous déplacer lors de permanences, muni de votre avis d'imposition, organisées :

1<sup>ère</sup> semaine du mois : le mercredi de 9h00 à 12h00 à l'Hôtel de Ville de **COSSE LE VIVIEN**

2<sup>ème</sup> semaine du mois : le mercredi de 9h00 à 12h00 à l'Hôtel de Ville de **CRAON**

3<sup>ème</sup> semaine du mois : le mercredi de 9h00 à 12h00 à l'Hôtel de Ville de **RENAZE**

Pas de permanences au mois d'août.

**Attention :** Les travaux doivent être réalisés par des entreprises et ne pas avoir démarré avant l'accord de subvention. Conformément aux dispositifs d'aides en vigueur, il est précisé que le montant de vos revenus est pris en considération dans l'octroi d'une subvention.

## INFORMATIONS DE LA MAIRIE

### Elections :

En 2012 auront lieu les élections présidentielles (22 avril et 6 mai) et législatives (10 et 17 juin).

### Le recensement de la population 2012

Du 19 janvier au 18 février 2012, tous les habitants de la commune seront de nouveau recensés. Cette opération a lieu tous les 5 ans. Un agent recenseur (Jérôme Philippot) passera donc dans chaque foyer pour vous déposer les imprimés à remplir. Vous voudrez bien lui réserver le meilleur accueil.



### Démarches administratives

<https://mon.service-public.fr>

L'administration a mis en place ce site pour faciliter les démarches. Vous pouvez ainsi, de chez vous, faire une demande de changement d'adresse, un pré-remplissage pour une déclaration de perte ou de renouvellement de papiers, une demande d'inscription sur listes électorales, réaliser votre recensement de citoyen, et bien d'autres encore.

### Site

<http://www.gastines.mairie53.fr>

Le site officiel de la commune est en ligne depuis le début de l'année 2011. Vous y trouverez toute l'actualité municipale, les services communaux, les animations du service animations jeunesse, etc ...

Pour faire vivre ce site, n'hésitez pas à formuler vos idées, vos critiques par le biais de la messagerie électronique ou directement au secrétariat de la mairie.

Aussi, chaque association est invitée à actualiser l'article qui lui est consacré.

### Les classes 0 & 1 à Gastines le 26 novembre 2011



## A VOS AGENDAS

Le 07 janvier 2012	Vœux du Maire à la salle communale à 10h30
Les 27, 28 et 29 janvier 2012	Concours de belote du <b>comité des fêtes de Gastines</b>
Le 04 février 2012	Soirée côte de bœuf avec l'école <b>Jeanne d'Arc</b>
Le 25 février 2012	Repas dansant de l'école <b>Jacques Yves COUSTEAU</b>
Le 01 juin 2012	<b>Club de la Bonne Humeur</b> : journée de la forme à Craon
Le 16 juin 2012	Randonnée VTT nocturne avec l'école <b>Jeanne d'Arc</b>
Le 17 juin 2012	Kermesse de l'école <b>Jeanne d'Arc</b>
Le 15 août 2012	Vide grenier le matin, courses cyclistes du comité des fêtes de Gastines l'après midi et repas dansant le soir.
Le 05 septembre 2012	<b>Club de la Bonne Humeur</b> : fête de l'amitié salle polyvalente Laval
Le 07 octobre 2012	<b>Marché à l'ancienne</b> et spectacle gratuit du festival de l'humour
Le 11 novembre 2012	Cérémonie du souvenir avec les <b>A F N</b> à Gastines
Le 17 novembre 2012	Soirée dansante avec l' <b>A.S. GASTINES CUILLE</b>
Le 7 ou 14 décembre 2012	Arbre de Noël de l'école <b>Jeanne d'Arc</b>
Le 21 décembre 2012	Arbre de Noël de l'école <b>Jacques Yves COUSTEAU</b>